



Le 26 septembre 2018

À tous les producteurs,

Madame,
Monsieur,

Cette information se veut un rappel de notre communication de ce printemps. Les passages importants sont **en jaune**.

Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) vous offrent la possibilité de recevoir une avance dans le cadre du programme cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'application. Vous remarquerez que les taux sont aux pages 5 (printemps) et **6 (automne)**.

Les sommes retenues sur l'avance sont :

- des frais d'administration taxables, non remboursables, de 0,5 % sur le total du prêt et 0,25 % sur la partie du prêt portant intérêt;
- un dépôt de 3.5 % sur la partie du prêt portant intérêt seulement, en prévision du paiement de ceux-ci au taux de base – 0,25 %, dont le solde est remboursable si vous avez répondu aux exigences du programme et aux conditions des PPQ;
- la contribution au Plan conjoint (si pas déjà payée);
- 80 \$ taxes incluses de frais d'administration pour un nouveau producteur;
- 80 \$ taxes incluses si la demande accompagnée de tous les documents complétés et signés est déposée tardivement; et,
- 80 \$ taxes incluses si la demande a nécessité une enquête de crédit.

Advenant un refus de votre demande, des frais de 80 \$ taxes incluses vous seront facturés pour son analyse (160 \$ si une enquête de crédit a été nécessaire).

Pour le volet printanier, au plus tard le 15 juin 2018, les producteurs doivent retourner les documents suivants :

- une copie de votre charte d'incorporation et certificat de constitution avec le pourcentage de participation ou la déclaration annuelle à l'Inspecteur général des institutions financières sur laquelle figure le nom légal de votre entreprise (si modification depuis la dernière demande au programme);
- une copie de vos états financiers les plus récents préparés par une firme externe si :
 - c'est votre première demande au programme;
 - votre dernière demande date de plus de deux ans;
 - vous avez terminé une période d'inadmissibilité au programme; ou,
 - votre demande est supérieure à 25 000 \$ et que vous n'avez pas de marge de crédit couvrant : le montant demandé et le solde de l'avance de la dernière campagne, s'il y a lieu;

- une copie de votre certificat d'Assurance récolte 2018 (ASREC) et tout certificat amendé en cours de saison et/ou l'Avis de participation 2018 à l'Agri-stabilité (**le calcul de la marge de référence contributive est nécessaire : ce document est disponible sur le site de la FADQ avec votre numéro de client**). Prenez note que l'ASREC est prioritaire;
- le formulaire complet, même si certaines annexes ne sont pas applicables à votre situation. Ceci inclut :
- la demande et accord de remboursement, pages 1 à 15, signée aux pages 3, 4 si garant et 14;
- l'Annexe A1 (calendrier d'écoulement) complétée et signée;
- une série de chèques postdatés selon les dates prévues à l'Annexe A1 à l'ordre des **Producteurs de pommes du Québec**;
- l'Annexe B (accord de créancier privilégié) complétée et signée par votre institution financière ou votre créancier garanti et vous;
- l'Annexe B1 (convention de créancier privilégié ou cession de priorité de rang) complétée et signée seulement si votre institution financière n'a pas pris une cession sur les paiements de l'ASREC et/ou l'Agri-stabilité;
- la déclaration de production – récolte 2016, si elle n'est pas déjà envoyée; et,
- un chèque pour le paiement de votre Plan conjoint, s'il y a somme due.

Il est désormais demandé, en page 1, votre numéro d'entreprise de l'Agence de Revenu du Canada (ARC). Ce numéro est les neuf premiers chiffres de votre numéro de TPS.

Pour le volet automnal, au plus tard le 16 novembre 2018, les producteurs doivent retourner les mêmes documents énumérés ci-dessus pour le printemps à l'exception du certificat d'Assurance récolte, d'Agri-stabilité et l'Annexe B1.

Le tout à l'adresse ci-dessous :

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
Madame Catherine Kouznetzoff
555, boul. Roland-Therrien, bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Catherine Kouznetzoff au ckouznetzoff@upa.qc.ca ou au 450-679-0540 poste 8586.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Nathalie Morin, CPA, CGA
 Chef comptable

NM/ml